

Label Club 2009/2010

Dans le cadre de sa politique sportive de développement, la FFA attribue des aides directes aux clubs.

AC La Chapelle-sur-Erdre



POURQUOI LE LABEL CLUB FFA ?

En proposant une 5^e Campagne de Labellisation, la Fédération Française d'Athlétisme continue à offrir à tous clubs une véritable reconnaissance officielle du travail éducatif et promotionnel accompli en officialisant une expertise des activités des Clubs.

Le label obtenu permet aux clubs de valoriser leurs atouts, de communiquer, de rechercher des partenaires et de recruter de nouveaux licenciés sensibles à cette marque de qualité.

LES PRINCIPALES NOUVEAUTES DE CETTE LABELLISATION 2009/2010

- La Certification qui est un passage obligé avant une Labellisation ; ainsi chaque Club doit obligatoirement obtenir au moins une Certification parmi les 4 domaines suivants liés à une prise de licences : Découverte, Compétition, Loisir Santé ou Loisir Running.
- Les informations du système d'Informations fédéral, le SI-FFA sont utilisées de façon à réduire au mieux le questionnaire et les justificatifs à fournir, d'où l'importance de mettre à jour les données,
- Les niveaux de Labellisation sont tous Nationaux de 1 à 6 étoiles suivant le nombre de critères remplis

SUR QUELS CRITERES EST ATTRIBUE LE LABEL CLUB FFA ?

Les Labels Clubs, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme sont attribués selon des critères objectifs et précis et répondent à deux impératifs :

- ▶ La conformité de la structure par rapport aux textes en vigueur,
- ▶ Détecter les clubs qui ont des compétences dans les domaines suivants :

→ Les Performances

Ce premier domaine valorise le niveau athlétique du Club et son engagement dans les compétitions par le nombre de qualifiés aux championnats régionaux et nationaux individuels et par équipes, dans toutes les catégories d'athlètes.

→ L'Encadrement

Ce domaine s'attache à la qualification des cadres animant le Club, ainsi qu'à leur nombre. C'est un domaine fondamental qui s'inscrit dans la volonté de garantir aux licenciés la compétence de l'encadrement et le suivi médical de leur pratique.